

VIVRE ENSEMBLE

No 13
15 sept. 87

Kloten, 13 mai 1987...

La police, face aux manifestants qui tentaient d'empêcher une expulsion. Arrivé menotté à Istanbul, V. Halis sera aussitôt arrêté. Est-ce vraiment cela qu'a voulu la majorité du 5 avril ?



Bulletin de liaison pour la défense du droit d'asile

Rédaction: Vivre Ensemble, case postale 177, 1211 Genève 8
Abonnements: virer Fr. 20, - au CCP 12-9584-1 (4-6 no l'an)

ADRESSES UTILES

(Dans l'impossibilité de mentionner tous les groupes existants, nous nous limitons ici aux coordinations cantonales et aux services de consultation permanents)

POUR TOUTE LA SUISSE

Comité suisse de def. du droit d'asile
DSDDA, case postale 543

1000 LAUSANNE 17

Réferendum droit d'asile
Schwarztoststrasse, 32

3007 BERNE (031/90.11.711), ou:

MODS - Chartre 86

Waldhöheweg 33a - Case postale 2452

3001 BERNE (031/42.59.55)

JURA - JURA BERNOIS

SOS-Asile/JU

16, rue du XXIII Juin

2800 DELEMONT (066/22.22.21)

Centre social protestant (CSP)

11, rue Centrale

2740 MOUTIER (032/93.32.21)

Comité "Vivre Ensemble" (JB)

48, rte de Morat

2502 BIENNE (032/22.30.64)

NEUCHÂTEL

Coordination - Asile/NE

c/o E. Montandon, Theyers 2,

2068 HAUTERIVE

Centre social protestant (CSP)

11, rue des Parcs

2000 NEUCHÂTEL (038/25.11.55), ou:

23, rue Temple-Allemand

2300 LA CHAUX-DE-FONDS (039/28.65.40)

FRIBOURG

Coordination droit d'asile

c/o CRT, case postale 663

1701 FRIBOURG (037/22.20.48)

Service de contacts et de consultations
rue Botzet 2

1700 FRIBOURG (037/24.48.27)

GENÈVE

Coordination GE def. droit d'asile
9, ave. Ste-Clothilde

1205 GENÈVE (022/28.28.44)

Centre social protestant (CSP)

14, rue du Village-Suisse, c.p. 177,

1211 GENÈVE 8 (022/20.78.11)

VALAIS

Comité valaisan def. droit d'asile
case postale 115

1950 SION

Centre de contact Suisses-Immigrés
15, rue Pratifiori

1950 SION (027/23.12.16)

VAUD

SOS-Asile/VD
case postale 2413

1000 LAUSANNE

Centre social protestant (CSP)
28, rue Beausejour

1003 LAUSANNE (021/20.56.81)

ABREVIATIONS...

Pour ceux qui peinent devant les
abréviations, voici un petit lexique:

AI: Amnesty International

CSDDA: Comité suisse de défense
du droit d'asile

DAR: Délégé aux réfugiés (P. Arbenz)

DFJP: Dept féd. de justice et police

HCR: Haut commissariat aux réfugiés

LA: Loi (fédérale) sur l'asile

LSEE: Loi (fédérale) sur le séjour et
l'établissement des étrangers

MODS: Mouvement pour une Suisse gouver-
née, démocratique et solidaire.

OA: Ordonnance (féd.) sur l'asile

OPF: Office fédéral de la police

OSMR: Office (central) suisse d'aide
aux réfugiés

(Les renvois à une date se rapportent
à la chronologie en fin de numéro).

POUR ALLER DE L'AVANT

Au seuil d'une nouvelle année
d'activité, qui verra l'entrée en
vigueur de la législation révisée,
le mouvement de défense du droit
d'asile va de l'avant.

Le 29 août, à Berne, une assem-
blée réunissant quelques 70 délégués
de groupes locaux et autres coordi-
nations cantonales a permis de poser
les bases d'une coordination natio-
nale pour le droit d'asile englobant
les différents comités travaillant
déjà sur le plan suisse. Il a été
convenu qu'une conférence de presse
convoquée au lendemain des élections
fédérales, rappellera nos préoc-
cupations communes à l'intention des
nouveaux élus (droit à demander
l'asile, droit à une procédure équi-
table, principe du non-refoulement
en cas de danger, solution globale).
Une manifestation mise sur pied par
la Coordination zurichoise, se dé-
roulera également le 24 octobre à
l'aéroport de Kloten, pour marquer
notre détermination à les défendre
malgré le durcissement général.

UN CENTRE DE LIAISON

Dans le même temps, un projet
ambitieux a vu le jour dans le
prolongement de la campagne référen-
daire: celui d'un centre de liaison
pour le droit d'asile qui permet-
trait d'intensifier l'échange d'in-
formation et de documentation grâce
à une petite équipe professionnelle,
qui puisse pallier à la dispersion
actuelle et assurer la continuité
indispensable à ce travail.

Première étape: un bulletin d'in-
formation va être lancé en Suisse
alémanique, où il comblera une sé-
rieuse lacune, puisqu'il n'y existe
aucun équivalent à notre bulletin.

Un poste est par ailleurs mis au
concours pour un travail plus géné-
ral de documentation et de coordina-
tion. Pour la Suisse romande VIVRE
ENSEMBLE souhaite s'associer étroi-
tement à ce projet en intensifiant
sa parution dès 1988 et en engageant
un(e) rédacteur(trice) documentalis-
te à mi-temps, qui sera appelé(e)
à faire équipe avec nos amis alémani-
ques (l'offre d'emploi détaillée
peut être demandée à la rédaction).

AVEC VOTRE APPUI

Ce projet ambitieux requiert bien
sûr votre appui. Plus de 1500 per-
sonnes sont déjà abonnées à notre
bulletin, et nombre d'entre elles
nous ont déjà encouragé à étendre
nos activités par des contributions
de soutien. En accord avec le comité
référendaire, nous envoyons à nou-
veau ce numéro à l'essai à ceux qui
s'étaient engagés dans la bataille
du 5 avril, et qui voudront certai-
nement rester dans le coup en
s'abonnant. Vous pouvez évidemment
nous demander des exemplaires pour
nous faire connaître. Mais surtout:
n'oubliez pas de vous réabonner.

Vivre Ensemble

A NOS ABONNÉS

Deux fois l'an, un bulletin
vert est géré dans notre bul-
letin. En septembre, pour ceux
dont l'abonnement a démarré à
l'automne, et en janvier pour les
abonnés du début de l'année cou-
rante.

VIVRE ENSEMBLE aborde sa trois-
ième année avec ce numéro. Pour
beaucoup d'entre vous, il est donc
temps de renouveler votre verbe-
ment. En raison des projets qui
sont les nôtres, nous nous permet-
tons de revenir à notre tarif
d'abonnement de Fr. 20,- et nous
remercions par avance tous ceux
qui actualisent le bulletin et
font, en nous envoyant un long et
courageux travail de rappel indévi-
dual.

DAR : CURIEUSE CONCEPTION DU DROIT

L'Office cantonal des étrangers du Canton de Neuchâtel a édité un questionnaire à l'attention des requérants d'asile. Ces derniers le remplissent avant l'audition cantonale, seuls, ou pour plusieurs d'entre eux, avec leur mandataire ou avec une autre aide. Ce questionnaire a pour but "d'accélérer la procédure dans sa partie purement administrative". Il comporte 12 rubriques. Le chapitre 4 est intitulé: "Départ du pays d'origine. Quand et comment s'est déroulée la sortie du pays?". Le chapitre 11: "Motifs de la demande d'asile. Explications claires, sans équivoque, des motifs qui ont amené le requérant à fuir son pays".

L'expérience pratique permet d'établir qu'avec un questionnaire correctement rempli l'audition se déroule plus rapidement. Il ne semble pas que du côté des autorités cantonales on ait été déçu au système. Il me paraît satisfaisant.

M. Peter Arbentz est d'un autre avis. Il l'a fait savoir par lettre du 2 juillet 1987 à l'Office des étrangers neuchâtelois. Il a donné pour instruction de supprimer les points 4 et 11. La motivation est tellement insoutenable que si je la résumais, on ne me croirait pas. Je la reproduis: "Le protocole de l'au-

dition cantonale faisant de plus en plus référence directement au questionnaire en ce qui concerne les motifs d'asile et le requérant ayant dans la plupart des cas effectué une photocopie de ses réponses au questionnaire, il se présentera à l'audition fédérale avec une histoire apprise par cœur. L'absence de contradictions entre auditions cantonales et fédérales, ainsi que des "histoires" bien préparées, nous obligent soit à rendre une décision positive, soit à entreprendre de longues recherches dans le pays d'origine du requérant".

CONTRADICTIONS...

Avez-vous dit une fois "2 mois de détention" et une autre "2 mois et demi"? "Prison" puis "camp militaire"? "membre du parti" et "sympathisant"? Vous vous êtes contredit: votre demande d'asile sera rejetée. Et tant pis pour les distorsions dues à la traduction et au procès-verbal. Le DAR invoque à ce propos une phrase du message du Conseil fédéral de 1977: "La plausibilité des faits invoqués par le requérant n'est toutefois pas admise lorsque celui-ci se contredit sur des points essentiels ou que ses allégations ne sont pas conformes à la réalité ou à l'expérience générale de la vie". Mais où chercher les contradictions si l'audition fédérale est supprimée? Pas de problème: à Genève plusieurs décisions utilisent déjà les "déclarations" réalisées déjà les "déclarations" réalisées de Contrin avant l'audition cantonale officielle.

Cela vaut quelques remarques.

- La procédure ne vise pas à établir les faits, mais à pousser le requérant à se contredire, dans l'esprit du DAR (Délégé aux réfugiés). Belle conception du droit administratif dans un Etat que l'on prétend de droit.

- Cette manière de voir confère une impression: pour le DAR, tout requérant est préssumé menteur et le but de la procédure est de le prouver. - De nombreuses personnes, dans le canton de Neuchâtel ont aidé des requérants à remplir des questionnaires. Elles ont surtout indiqué l'importance qu'il y a à être précis sur les points 4 et 11. Elles ont été surprises de constater que le résultat de leur activité, honnêtement menée, soit aspect aux yeux du

LES ENJEUX DE L'ORDONNANCE

Les projets d'ordonnances sur l'asile et l'admission provisoire étaient en consultation cet été (19.5-31.7). Après une révision bâclée, c'est à ce niveau que devraient apparaître certaines précisions. Parmi les points les plus discutés: les critères d'admission à la frontière et les modalités de fonctionnement des futurs centres d'enregistrement.

L'art. 13 de la loi sur l'asile (LA) précise désormais que la demande d'asile doit normalement se déposer à la frontière. C'est la grande nouveauté voulue par le radical Bonny et ses pairs. Quels seront les critères de décision aux postes de douane?

POUVOIR N'EST PAS VOULOIR

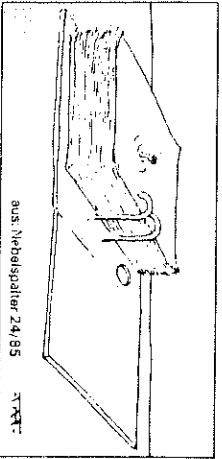
D'après le projet d'ordonnance, et mis à part les détenteurs de documents de voyage en règle, seuls les requérants menacés dans le pays d'origine (F, I, RFA, A) ou qui auront pu s'embarquer sur un vol direct malgré le renforcement des contrôles seront assurés d'entrer. Pour tous ceux qui ont mis le pied dans un pays tiers, l'art. 6 de l'ordonnance (OA) prévoit que le Délégué aux réfugiés (DAR), obligatoirement consulté, "peut" (et non pas "doit") autoriser l'entrée lorsque la persécution dans le pays d'origine est jugée vraisemblable (y aura-t-il des interruptions à la douane?). Même dans ce cas, il n'y a donc aucune garantie de pouvoir entrer légalement. Un accompagnement comme celui que prévoit "Asile-Asilo" pourrait peut-

DAR. Elles se sont même demandées si ce dernier ne cherchait pas à éliminer des procédures toute aide extérieure; respectueuses des autorités, elles n'ont pas imaginé que cela soit possible... A propos, lorsqu'une vedette de cinéma ou un coureur automobile sollicite l'asile fédéral en Suisse, est-ce que l'on présume qu'il pourrait avoir obtenu la tête une intention illégale?

Philippe Bois

EXPULSES EN AMBULANCE

L'ouverture de la permanence d'"Asile-Asilo" en Italie, a provoqué de la douane de Chiasso à permis de mener de nombreux contacts avec les services italiens, souvent excédés de la façon dont la Suisse procède aux renvois. Il y a un an, ceux-ci ont pu être découverts que la police tessinoise utilisait une ambulance pour amener des expulsés en Italie en se dirigeant aux consules de douane!



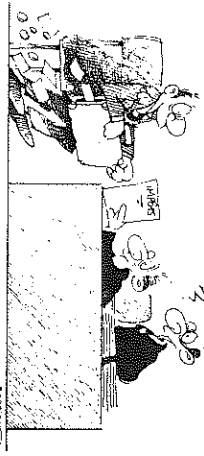
aus Neuchâtel 24.85

TRT

resteraient ouverte aux "vrais" réfugiés ?

OUVERT OU FERMÉ ?

Pour ceux qui seront entrés clandestinement, tout se jouera dans l'un des quatre centres d'immigration prévus. L'ordonnance est très discrète à leur sujet. L'Etat



NOUS FOUONS ACCORDER LE DROIT D'ASILE À CE POUVRE HOMME !

LE DOCUMENT QU'IL NOUS FOURNIT ARRÊTÉ QU'IL A SUBIT LES PÊRES-TEXTURES PAR LE FISC DE SON PAYS !!

LA PRESENCE DES OEUVRES D'ENTRAIDE

La suppression de l'audition préalable obligatoire a fait passer au niveau de l'audition cantonale la présence d'une représentation d'entraide "reconnue" (Croix-Rouge, Caritas, EFER, etc.). C'est là l'une des hautes garanties d'objectivité qui subsiste dans la législation. Les oeuvres regroupées au sein de l'OSAR (Office suisse d'aide aux réfugiés) vont-elles en profiter pour influencer la qualité des auditions ?

Elles en sont actuellement à recueillir et à former des bénévoles. Mais rien ne sert d'être présent si l'on n'est passé ou si les rapports de ces représentants passent au titre. Au niveau fédéral, ces oeuvres

L'EXEMPLE DE COINTRIN

La traduction m'a été très gentiment "non" faite, tu signes ces papiers, je fais tout pour que tu puisses rester ici. Tu signes ces papiers, tu n'auras besoin de rien, je prends en charge pour régler tous tes problèmes, mais il faut que tu signes. Mais j'ai eu confiance en elle et j'ai signé tes papiers. Mais quand elle m'a dit amène à l'aéroport, j'ai vu que elle m'avait trompé...

Lettre d'un expulsé

de droit respectera-t-il sa propre règle qui veut qu'aucune restriction à la liberté personnelle n'est admissible sans base légale ? Rien n'est moins sûr quand on observe le précédent de Cointrin. Les positions sur ce point sont claires: les cantons plaident pour des centres fermés, propices aux refoulements arbitraires (voir ci-contre) alors que les oeuvres d'entraide affirment qu'ils ne peuvent qu'être ouverts. P. Arbenz jouera-t-il la transparence ?

Yves Brutsch

ont hélas assisté avec une inertie consternante à la dégradation des procédures d'asile. Et les préparatifs cantonaux ne semblent pas très volontaristes: selon certains scénarios, les coordonnateurs cantonaux n'auraient même pas accès aux rapports des représentants des différentes oeuvres, rendant ainsi impossible une synthèse des observations en vue d'intervenir auprès des autorités. Plus: le cahier des charges de l'entraide ne prévoit même pas l'établissement d'un compte-rendu détaillé qui pourrait permettre de rectifier un procès-verbal officiel tendancieux. Peut-être n'est-il pas encore trop tard pour rectifier le tir sur le plan local.

340 MILLIONS D'EUROPEENS ET...

... 200'000 requérants par an. Voici comment ils se répartissent

Country of asylum	Austria	Belgium	Denmark	France	G.F.R.	Greece	Italy	Netherlands	Norway	Portugal	Spain	Sweden	Switzerland	Turkey	U.K.	Yugoslavia	TOTAL
1986																	
Europe	8,100	1,531	661	4,636	25,163	2,369	5,311	1,645	612	6	398	2,047	4,733	...	195	2,647	60,282
Africa	24	3,336	303	10,708	9,486	561	346	924	356	241	558	1,058	684	...	1,059	31	29,675
Americas	14	113	34	1,057	142	4	15	877	532	-	482	2,027	279	...	31	9	5,616
Asia	101	1,523	2,824	5,917	20,571	41	217	1,448	264	10	51	140	1,569	...	1,371	8	36,055
Middle East	357	1,140	5,106	1,063	36,004	1,255	569	968	958	18	791	8,023	1,257	3,900	1,186	158	62,773
Various	35	171	1	8,283	-	-	-	3	-	-	-	1,123	24	50	40	-	9,930
Total*	8,650	7,650	9,300	23,400	99,650	4,250	6,500	5,850	2,700	250	2,300	14,600	8,550	3,950	3,900	2,800	204,300
1985																	
Europe	6,166	1,281	2,064	3,579	18,174	808	4,066	800	246	5	238	2,420	4,501	-	169	1,946	46,463
Africa	26	2,310	155	9,984	8,093	290	497	...	107	53	665	626	1,132	-	1,165	3	25,305
Americas	20	107	15	1,110	97	-	61	...	114	-	744	1,645	360	-	28	25	4,326
Asia	158	1,240	385	9,809	29,866	18	166	2,000	51	7	34	312	3,284	3	2,509	9	49,991
Middle East	312	361	6,045	1,204	14,432	282	633	1,000	267	5	479	7,888	317	2,377	1,529	21	37,152
Various	42	-	28	116	3,170	-	-	1,844	-	-	-	1,559	4	3	44	-	6,808
Total*	6,700	5,300	8,700	25,800	73,850	1,400	5,400	5,650	850	100	2,350	14,450	9,700	2,400	5,450	2,000	170,100
1984																	
Europe	6,547	1,190	489	2,866	11,554	717	2,620	789	...	18	125	1,886	3,569	208	192	2,695	35,465
Africa	26	1,262	...	4,043	5,868	8	833	260	...	338	232	233	1,208	-	964	11	15,286
Americas	33	122	...	1,518	86	-	39	347	...	10	393	653	539	-	21	9	3,770
Asia	155	936	266	5,779	12,259	18	179	721	...	-	26	747	1,907	27	606	3	23,611
Middle East	404	134	3,232	1,625	4,569	33	888	483	...	12	403	4,704	210	1,902	1,516	40	20,245
Various	42	2	313	-	922	6	-	2	300	-	-	3,766	2	-	16	-	5,371
Total*	7,200	3,650	4,300	15,900	35,300	750	4,550	2,600	300	400	1,300	12,000	7,450	2,150	3,300	2,750	103,750
1983																	
Europe	5,219	835	...	3,295	6,589	433	1,791	1,064	79	...	3,248	169	241	1,786	...
Africa	31	779	...	4,590	3,484	8	379	250	71	...	1,793	5	1,086	7	...
Americas	10	108	...	1,684	114	-	19	244	225	...	1,314	-	61	2	...
Asia	290	1,056	...	4,259	5,854	1	265	209	15	...	1,298	337	292	6	...
Middle East	239	129	...	1,167	2,298	2	578	248	1,026	...	233	798	1,882	32	...
Various	79	1	...	-	1,398	-	-	-	-	...	-	-	6	-	...
Total*	5,900	2,900	...	14,900	19,700	450	3,050	2,000	1,400	...	7,900	1,300	3,550	1,850	69,800
1982																	
Europe	5,828	720	...	3,589	15,223	580	2,395	815	260	...	3,844	176	695	2,772	...
Africa	37	603	...	2,941	6,103	59	277	177	105	...	1,090	4	830	14	...
Americas	75	101	...	1,331	139	-	14	121	370	...	1,497	-	33	2	...
Asia	171	1,338	...	3,827	10,226	1	207	441	33	...	320	9	132	16	...
Middle East	203	136	...	859	3,707	554	235	178	1,691	...	379	597	2,475	38	...
Various	-	10	...	56	1,818	-	-	-	-	...	5	-	2	-	...
Total*	6,300	2,900	...	12,600	37,200	1,200	3,150	1,800	2,450	...	7,150	800	4,150	2,850	80,700

est limité

ECHOS DES GROUPES ET DES REGIONS

VS: EN SURSIS

En Valais, où aucun permis humanitaire n'a encore été accordé, l'inquiétude grandit pour une famille ghanéenne, deux requérants d'Afrique du Sud et un Centrafricain dont le rapatriement paraît impensable à ceux qui les connaissent. Suite à diverses démarches, le DAR avait accepté en juin dernier de reporter leur délai de départ à fin octobre. Faut-il de solution dans un pays tiers, le problème reste aujourd'hui entier et le HCR a dû être sollicité. Les autorités accepteront-elles de revoir ces dossiers pour éviter des drames ?

JU: JUSQU'A QUAND ?

Un an après les premières pétitions, une mère de famille kurde, la plus ancienne requérante du canton (1981), attend toujours de savoir si un permis humanitaire pourra lui être accordé. Et dans l'intervalle, les situations dramatiques se multiplient.

En mai 1500 personnes avaient plaidé en faveur d'un jeune angolais, surnommé "Soleil" pour sa bonne humeur. En août, Berne confirmait son ordre de renvoi. Mais entre-temps, une lettre d'Angola est venue lui apprendre la mort de son frère, emprisonné pour l'avoir aidé à s'enfuir. "Soleil" espère maintenant une révision de son cas.

Des familles, menacées de renvoi à fin septembre, font également l'objet depuis peu de nombreuses démarches. Le gouvernement jurassien n'avait-il pas dit qu'il se montrerait particulièrement ouvert à leur égard ?

VD: EVALUATION

Si le cas de la famille Ulloa a finalement pu se résoudre grâce à l'intervention du canton de Neuchâtel (cf. 1.8), cet été a aussi vu le départ des derniers des anciens occupants du Refuge de St-Amédée (mis à part un requérant qui a pu obtenir un permis par mariage). Les permis humanitaires demandés par le canton pour deux familles ont en effet été finalement refusés par Berne, qui ne leur a concédé que des délais de départ prolongés. N'était-ce qu'un marché de dupes ? La formidable aventure de St-Amédée aura tout de même permis à chacun un départ dans de meilleures conditions.

Une évaluation systématique des dossiers connus de SOS Asile va être faite ces prochains mois pour faire ressortir de ce matériel les points les plus significatifs de la dégradation du droit d'asile.

COMMENT FAIRE RECOURS

Pour faire face à la diffusion subite de quelque 1000 décisions de renvoi contre des Tamouls, qui menacent de paralyser les peuplements existants, une petite marche de soutien a été défilée massivement en Suisse alémanique en français, en anglais et en allemand. Sa version anglaise peut également servir à d'autres. Sauvez-vous par exemple qu'un requérant qui n'est pas financièrement indépendant peut demander à être dispensé de l'avance des frais de recours ? Cette marche à soutien peut se commander à l'adresse suivante: *Beratungskstelle für Asylsuchende, Lohrenzstr. 6, 3013 Berne.*

GE: ATTENTE ANXIEUSE

A Genève également, l'octroi de permis humanitaires paraît rester en

panne malgré toutes les déclarations d'intention. Pour plusieurs dizaines de "cas bloqués", cela fait deux ans maintenant que cela dure. Un nouvel appel devait être lancé à mi-septembre pour que le DAR donne suite aux préavis genevois.

Un questionnaire a également été adressé aux candidats aux élections, et une feuille d'information est en projet, à l'intention des 2500 sympathisants de la Coordination. Une assemblée pique-nique avec match de football "parains-requérants" est prévue le 27 septembre par l'Action de parrainage.



Feuille d'information éditée en français par des réfugiés turcs et kurdes, "Grabe nageur" vient de sortir son premier numéro. Il représente un effort remarquable pour nous apporter une information directe. Abonnez-vous en écrivant à "Grabe nageur", 29 rue des Gares, 1201 Genève.

OFFRE D'EMPLOI

Le Mouvement pour une Suisse ouverte démocratique et solidaire cherche un(e) secrétaire à mi-temps pour diverses tâches de coordination et d'administration, avec une parfaite maîtrise de l'allemand. Lieu de travail: Berne. Pour plus de précisions: MOOS, case postale 2452, 3091 Berne

ZH: COORDINATION

De nombreux groupes sont actifs dans la métropole zurichoise sur le plan du droit d'asile: Groupe de Seebach, "Asylkomitee", Mouvement oecuménique de base, Action places gratuites, réseau de contacts avec les requérants, etc. Depuis peu, une coordination a été mise sur pied, qui se donne comme buts de renforcer l'infrastructure sur laquelle ces groupes peuvent s'appuyer et de coordonner le travail auprès du public. Au mois d'août, le premier numéro d'une feuille d'information locale "Fluchtpunkt Zürich" est venu concrétiser ce renforcement du mouvement à Zurich.

ALERTE A KLOTEN

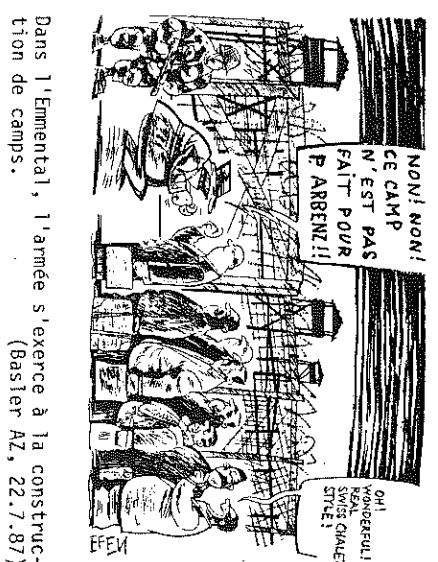
Parmi les activités développées à Zurich, le premier numéro du bulletin "Fluchtpunkt ZH" raconte les expériences faites à Kloten par des militants qui se sont organisés pour se relayer sur place chaque fois qu'une arrivée leur est signalée. Le fait que des citoyens suisses montent qu'ils attendent telle ou telle personne, s'inquiètent de sa situation et multiplient les coups de téléphone jusqu'à ce qu'ils obtiennent une réponse, semble bien avoir favorisé la prise en considération de certaines demandes d'asile. A la mi-juillet, il a fallu rester sur place et patiemment pendant deux jours pour éviter un renvoi.

DES CENTRES DECENTRALISES ?!

Répondant le 20 mai à une députée qui avait critiqué la gestion très rigide des centres de la Croix-Rouge fibourgeoise, le Conseil d'Etat a choisi de couvrir cette dernière, tout en présentant l'idée d'une prise en charge décentralisée ou d'un appel aux habitants comme une "utopie". Une utopie qui est pourtant bien réelle à moins de 50 km de là... dans le canton voisin. VIVRE ENSEMBLE a tenté de réunir sur ce plan quelques éléments d'information.

L'aspect financier est un des critères important, sinon le plus important, quant à l'hébergement des candidats à l'asile. Il est clair qu'un centre à grande capacité revient meilleur marché dans sa gestion. Souvent mis sur pied dans l'urgence, face à un afflux de réfugiés, il continue d'avoir la cote aujourd'hui. Mais il existe tout de même des expériences de logements décentralisés, et les responsables en parlent avec enthousiasme.

Les logements décentralisés diminuent la concentration de étrangers à un endroit donné et sont, par là même, mieux acceptés par la population. Les contacts avec elle peuvent donc se développer beaucoup plus directement. Les requérants y apprennent à gérer leur argent et à tenir un budget, alors que ceux qui sont logés dans un centre ne gèrent souvent que leur argent de poche.



Dans l'Emmental, l'armée s'exerce à la construction de camps. (Basler AZ, 22.7.87)

d'assistance rencontrerait de gros problèmes d'hébergement. Cette association loue un certain nombre de logements, les aménage et les sous-loue à des requérants. La tâche des animateurs consiste, en plus des formalités administratives, en visites hebdomadaires dans les appartements pour discuter des problèmes rencontrés. Les animateurs prennent aussi une part active dans les recherches de contacts avec le voisinage immédiat. C'est le service d'assistance du canton, qui finance cette prise en charge. 160 lits sont actuellement dispersés dans des logements et des maisons familiales.

DES EXCEPTIONS

Cette structure de logement décentralisé représente incontestablement une formule intéressante. L'idée n'est d'ailleurs pas vraiment nouvelle. Déjà testée en 1984 à Brougg (AG), elle était prônée publiquement par la Croix-Rouge en février 85. Les réalisations se comptent pourtant sur les doigts d'une main : A Genève, l'AGECAS tente l'expérience pour une trentaine de personnes. En Unterwald, on a renoncé à ouvrir un camp de 80 à 100 requérants au profit d'un projet décentralisé de Caritas et de la Croix-Rouge. C'est tout.

"Utopie" ? disons plutôt manque de volonté politique. A Fribourg, où l'on refuse toujours d'enregistrer les demandes d'asile "faute de place", la Coordination avait déjà formulé diverses propositions en 1986. Cet été les autorités ont été jusqu'à refuser les offres du canton de Schwytz ! Pour imaginer de nouvelles formes d'accueil pour les réfugiés, il faut d'abord vouloir les accueillir.

Enquête: S. Grolimund

WOHNHILFE BASEL

A Bâle, l'association "Wohnhilfe für Asylbewerber" a vu le jour à un moment où le service

Déchargés en grande partie de leur rôle d'"hôtelier", les responsables d'un groupe de logements décentralisés ont aussi plus de temps pour organiser des cours ou pour faire un travail d'information auprès de la population. L'apprentissage de la langue se prolonge "dans le terrain", c'est-à-dire au magasin du quartier ou dans la rue. L'objectif d'une autonomie rapide des requérants, qui reste souvent très théorique dans les grands centres peut ainsi se concrétiser beaucoup plus naturellement. Pour les familles, qui supportent mal le manque d'intimité imposé par la vie en centre, ce système est évidemment idéal.

WOHNZENTREN LYSS

L'EPPR a renoncé au centre de Studen en juin 1986, en constatant que la durée de l'hébergement dépassait amplement les 3 à 6 mois prévus, ce qui rendait la vie au centre très pénible. L'expérience faite par 6 "anciens", qui vivaient dans un appartement, donna toutefois l'idée d'élargir cette forme d'hébergement.

C'est ainsi qu'a été mis sur pied le "Wohnzentrum für Flüchtlinge, Region Seeland, Lyss". En collaboration avec le service d'assistance de la ville de Berne, l'EPPR a donc organisé de petits centres en appartements pour 2 à 6 personnes (env. 30 au total). Pour l'instant l'EPPR doit prendre à sa charge le salaire

Centre soecagé à Studen/BF (S.S.), déplacement de 17 "migrants" à Lugano (S.S.). greève de la façon à Frauenfeld (7-13.87) La liste est longue des manifestations et des déclarations de police qui ont déjà jalonné la vie des centres pour réfugiés. Des réfugiés se souviennent infamés (s'abstenir de parler à Lugano, complicité d'argent de poche à Studen, visites interdites à Frauenfeld) qui il ne leur reste parfois rien d'autre que la gâche de la façon ou la cause pour retrouver leur dignité face à des directions peu ouvertes au dialogue la Lugano, la CRS a même refusé la médiation de l'ancien vice-président épiscopali. Placés dans les mêmes conditions, des Suisses réagiraient

CHRONIQUE DES EVENEMENTS COURANTS

● 12 mai: Première arrestation de passagers près de Côme, en application de la nouvelle loi italienne du 27.1, qui offre aux clandestins une possibilité de régulariser leur statut tout en durcis- sant la répression contre les filières.

● 13 mai: Malgré de multiples mises en garde et manifestations à l'aéroport de Kloten, le Kurde Y. Halis, dont l'engagement politique était connu depuis le procès de la "Rixe du Petit-Bâle" (août 85) est expulsé de force à la fin de sa peine. Arrivé menotté à Istanbul, il ne sera relâché qu'après 9 jours d'interrogatoires et grâce à une caution de 500.000 TL. Un cas similaire s'était déjà produit à Noël (cf 27.12).

La révision de la loi sur l'asile acceptée par le peuple en votation le 5 avril dernier prend forme. Le délégué aux réfugiés a mis mardi en consultation deux ordonnances d'exécution sur l'asile et le séjour des étrangers. (19.5)

● 20 mai: Le Ministère public ordonne une rafle dans les milieux kurdes sous prétexte d'infraction à la loi sur le matériel de guerre, sans parvenir à justifier la moindre inculpation. L'opération, qui sert surtout à saisir des documents, s'inscrit dans une criminalisation croissante des milieux kurdes en Europe. Elle suscite plusieurs manifes- tations en Suisse et à l'étranger.

● 22 mai: Publication à Berne du rapport de la Commission de gestion sur l'appli- cation du droit d'asile (cf. V-E No 12, p. 9). Malgré un texte final très édu- coré, la presse ne s'y trompe pas, qui parle de "voilà de bois vert". Mme Kopp, pour laquelle ce texte n'est pas vrai- ment contraignant restera imperturbable lors des débats aux Etats (2.6) et au National (10-11.6).

● 22 mai: Après divers refoulements contestés, la Haute Cour britannique s'oppose à la pratique de l'expulsion sans avertissement ni explication.

● 25 mai: Nouvelle évation au centre de Cointin, où pressions et manipulations semblent conduire au renvoi de la moitié des arrivants.

Un demandeur d'asileghanen de 32 ans, retenu par la RFA, s'est donné la mort par pendaison samedi à l'aéroport de Zurich-Kloten. Le désespéré avait auparavant tenté en vain d'entrer en Suisse. La police cantonale zuri- choise affirme n'avoir rien à lui repro- cher dans cette affaire. (23 mai)

● 26 mai: Offensive générale de l'armée cingalaise contre les zones tamoules. Des requérants venus de toute la Suisse manifestent à Genève devant l'ONU contre le bombardement de l'hôpital de Jaffna.

1 juin: Les Républicains lancent une initiative fédérale limitant le droit d'asile aux Européens (Turcs compris ?) avec "numerus clausus" à la clé.

● 2 juin: Qui sans opposition au Grand- Conseil vaudois pour une relance de la solution globale. Mais la majorité de droite impose une loi d'application au- torisant expressément la détention des requérants pendant le délai de départ.

● 2 juin: Fin d'une réunion à huis clos entre l'IATA et neuf gouvernements oc- cidentaux. Les compagnies aériennes ne veulent pas jouer au gendarme, mais elle ne s'opposent pas à la présence de policiers pour filtrer les réfugiés.

● 3 juin: Après une manifestation à Genève (14.5), le feuilleton Maza conti- nue. Accessible sur ordre du Tribunal fédéral (cf. 7.5), le "dossier secret" se limite à une page de rapport insigni- fiante. Suite à un nouveau refus du DFP, l'affaire retournera au TF sur le fond (23.7). Mais l'internelement (semi-) fermé reste exécutoire pendant la pro- cédure. Née en Suisse il y a 13 ans, l'affnée des Maza a entamé des démarches pour sa naturalisation...

● 12 juin: Profitant d'une visite du président Alphonstin, Mme Kopp lui deman- de d'étudier un projet de renvoi des requérants chiliens sur l'Argentine.

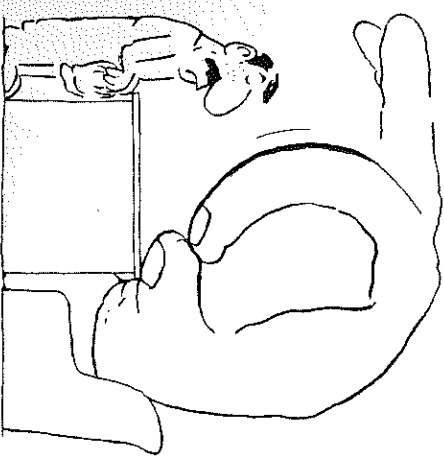
FRAUBRUNNEN (ATS) - Le juge unique de Fraubrunnen a acquitté hier deux pasteurs qui ont caché un re- quérant tamoul dont la demande d'asile avait été repoussée. Bien que les deux religieux aient entrepris la loi sur le séjour des étrangers, le juge a décidé de suivre la défense qui avait opposé à cette loi l'article sur l'aide en cas de nécessité. (11 juin)

● 14 juin: 500 Tamouls manifestent à Berne contre l'offensive cingalaise, suspendue après la prise de plusieurs bastions Tamouls. La région de Jaffna dénombre plus de 1000 morts civils.

● 15 juin: Après la révélation de nom- breux refoulements arbitraires à l'aéro- port de Francfort, où le syndicat des pilotes parle d'objection de conscience, le gouvernement du land suspend l'appli- cation de la clause de la loi fédérale du 7.1.87 qui interdit l'entrée des réfugiés passés par un pays tiers (cf. V-E 12, pp. 5 et 10).

● 16 juin: "Asile-Asyl-Astilo" inaugure à Ponte-Chiasso (It) sa première permanen- ce à l'étranger à proximité immédiate d'une des 25 "portes-frontières" im- posées par la nouvelle loi. D'autres bu- reaux sont en projet.

● 18 juin: Amnesty dénonce de nombreux cas de refoulements de réfugiés iraniens opérés par la Turquie. Cela n'empêche pas les pays européens de réfléchir au renvoi des requérants iraniens sur la Turquie lorsqu'ils y ont transité.



● 19 juin: Malgré les réticences de la Thurgovie, c'est finalement à Kreuzlin- gen, que sera placée la quatrième centre d'enregistrement prévu par la nouvelle législation.

● 21 juin: Amnesty International réaf- firme son inquiétude dans un nouveau rap- port faisant état de centaines de "disparitions" au Sri Lanka.

● 22 juin: 15 ans de réclusion à Lausan- ne pour le principal accusé du meurtre d'un Kurde par des compatriotes, dont les motivations restent particulièrement obscures.

L'ETE KURDE

Actualité changée, sur le front kurde, cet été. Mais au-delà des faits divers, comment s'y retrouver devant l'information très mouvante qui nous parvient du Kurdistan. Les pressés tur- que ne voient pas de nous leur exaction de l'année comme elle relate les mutations des rebelles et les déclarations des premiers interviewés, ce- n'est pas de s'entretenir en exil ou leurs divergences sur l'opportunité d'une lutte armée pour l'indépendance ?

Les requérants turcs, pour lesquels la loi de Kuvadas selon certaines estimations, font part à eux seuls la moitié des candidatures depuis 1985. Im- possible donc de s'en désintéresser. Le fait même que ceux-ci restent sou- vent isolés, qu'ils apprennent différe- ment le français et que la situation dans leur pays nous rend largement méconnaissable au combat, nous pou- vent à aller à leur rencontre, et à soutenir toute action d'information, sans nous laisser enlever dans des choix politiques que ne nous regardent pas.

● 25 juin: L'Etat de Genève met au concours un poste de "représentant aux refou- lements"...

● 27 juin: Une touriste genevoise té- moigne de l'embarquement forcé d'un sur un vol à destination d'Istanbul dont elle a été témoin le 16 mai. Le comman- dant de bord avait fini par s'y opposer devant les cris de cet Iranien qui demandait à contacter le HCR.

● 29 juin: Le Conseil de l'Europe siège à huis clos à Lausanne. Il y est ques-

tion, d'une Convention européenne. On sait qu'un comité d'experts (GAHR) a mis au point depuis peu un accord sur le "pays de premier asile" destiné à simplifier le renvoi vers les pays de transit. Première concernée, l'Italie a cependant critiqué ce projet.

● 4 juil.: La RFA rejoint la Suisse avec un taux d'acceptation des demandes d'asile de 10% pour le premier semestre 1987, contre 16% l'an dernier.

● 7 juil.: Le DAR annonce qu'il va cesser de geler les décisions contre les Tamouls en provenance du Nord et de l'Est et notifier subitement les 1000 décisions tenues en réserve, en se contentant de donner des délais de départ allant jusqu'à 9 mois.

● 8 juil.: Alors que le Sénat belge ratifie la législation restrictive adoptée par le Parlement le 12 mars, une campagne de mobilisation se développe pour inciter des particuliers à parrainer et à loger les requérants.

● 9 juil.: Ayant reçu des menaces, la commune d'Altendorf retire son autorisation à la participation de réfugiés à la fête du Premier Août.



● 9 juil.: SOS Racisme lance une pétition pour l'inscription dans le Code pénal de dispositions contre le racisme (p.a.: case 299, 1000 Lausanne 12).

● 9 juil.: Interviewé par la Radio romande, notre chargé d'affaires à Colombo estime que la situation s'est encore aggravée ces derniers mois. La récente décision de P. Arbenz de renvoyer à l'aventur tous les Tamouls a été prise sans le consulter.

MORTS OU VIFS ?

La "paix indienne" va peut-être devenir posthume, dans quelques mois un recours en bon ordre des 20'000 Tamouls réfugiés en Europe. Et ce ne sera pas un bien certain de déterminer qu'un fait décisif de généralisation qui a fait décider de généraliser le renvoi des Tamouls, quant même que le cessez-le-feu ne soit en vigueur et alors que les nouvelles les plus alarmantes nous parviennent sur le sort des premiers déportés. Une décision incompréhensible pour notre charge d'affaires à Colombo, et même pour les fonctionnaires du DAR chargé du Sri Lanka, dont le "Beamer Zeitung" a écrit le 17.7.87 qu'ils ont écrit à leur chef pour lui dire leur opposition. M. P. Arbenz avait déjà fait connaître au philippin: seule la "guerre totale" justifie le non-ajournement (12.7). Que reste-t-il du pacte d'asile ?

● 15 juil.: départ à Genève d'une marche sur Berne de 10 jours organisée par des exilés Kurdes pour faire connaître la situation au Kurdistan, où l'Etat de siège en vigueur depuis 1978 est levé, mais remplacé par les pouvoirs spéciaux donné à un "super-préfet" issu des services secrets.

21 juil.: L'analyse de la votation du 5 avril montre que les moins de 30 ans étaient opposés à la révision.

21 juil.: Le budget du DAR pour l'assistance aux requérants et aux réfugiés reconnus est de 160 millions pour 1987. Seuls 37 des premiers et 12% des seconds en dépendent, malgré 3 à 6 mois d'interdiction de travailler.

● 29 juil.: Sous la pression de l'Inde, un accord de paix est signé avec le Sri Lanka prévoyant l'autonomie des régions tamoules de l'Est et du Nord, l'amnistie des rebelles et leur désarmement sous contrôle indien. Accepté par les Tamouls malgré bien des réserves il suscite de vives oppositions au sein de la population cingalaise et du gouvernement.

● 29 juil.: Le gouvernement zurichois entre en matière, malgré des réserves, sur une interpellation inter-partis favorable à la solution globale.

Le Département des Affaires étrangères (DAE) aura également son rôle. Un poste de diplomate chargé de toutes les questions ayant trait à la politique d'asile devrait en effet prochainement être créé au sein du DAE. Une décision définitive ne sera cependant prise avant la fin de l'été (22 juil.).

● 1 août: Heureuse issue des démarches en faveur de la famille Ulloa: le canton de Neuchâtel a finalement accepté de demander le permis humanitaire refusé par Vaud (cf. V-E 12, p. 8).

3 août: Aux Pays-Bas, où une législation restrictive a été adoptée le 15 avril, on ne compte plus que 118 décisions positives sur 2031 cas traités entre avril et juin. Dans certains cas, les requérants ayant recouru contre leur expulsion sont mis en détention jusqu'à la décision finale.

● 3 août: Lancée il y a 18 mois une initiative xénophobe visant à réduire de moitié la population étrangère tombe à l'eau, faute de signatures.

● 4 août: L'Italie décide d'interrompre l'enregistrement, et donc l'assistance, des candidats à l'asile polonais, qui arrivent en grand nombre depuis deux mois. Varsovie ne faisant plus obstacle à l'octroi de visas.

● 4 août: Des grèves de la faim sont déclenchées à Berne, puis à Bâle et à Genève (18-20.8) pour attirer l'attention sur la situation dans les prisons turques, où des centaines de détenus politiques ont entamé un mouvement de protestation contre la torture et les conditions de détention.

● 7 août: Après un refus de Bonn, l'Italie intervient auprès du Chili pour offrir l'asile à quatorze opposants impliqués dans un attentat contre Pinochet et passibles de la peine de mort.

● 10 août: La liquidation physique, à Genève, d'un candidat à l'asile iranien, ancien pilote militaire, provoque de nombreux renous au sein de la communauté iranienne en exil.

10 août: Les 150 Tamouls arrivés comme des "boat people" il y a un an au Canada

après s'être embarqués en RFA ont tous pu y rester. Mais une nouvelle opération de ce genre, le débarquement sur une plage de 174 Sikhs Indiens (12.7) provoque cette fois-ci une session urgente du Parlement pour exécuter toutes nouvelles arrivées illégales.

● 11 août: Depuis la révision mise en vigueur d'urgence à Londres le 4 mars de vives protestations entourent les conditions de détention, sur un ancien ferry, de dizaines de nouveaux arrivants bloqués à la frontière.

● 19 août: Au moment même où des discussions sur le Kurdistan sont en cours au sein de la Commission des droits de l'homme la presse turque fait état, pour la troisième fois en deux mois, de massacres de civils lors de coups de main attribués aux séparatistes du PKK.

● 21 août: Fin d'un premier cours de trois jours organisé par le DAR pour les fonctionnaires cantonaux chargés des conditions. D'autres cours sont prévus pour les collaborateurs du DAR.

(AEB) Un accord a été signé entre le Gouvernement sri-lankais et le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) pour faciliter le rapatriement au Sri Lanka des Tamouls réfugiés à l'étranger, à annoncé un porte-parole du HCR, mardi à Genève. (1.9)

● 6 sept.: 13 mouvements d'opposition zairois réunis en symposium à Bex (VD) forment un gouvernement en exil. Parmi les "ministres": A. Maza (cf. 3.6) et le professeur M. Masey, menacé de rvoi par la Suisse et obligé de vivre dans la clandestinité (cf. 28.2).

● 11 sept.: Réunis à Berne, les chefs cantonaux de justice et police se résolvent à accepter la répartition proposée par la Confédération, mais l'ordonnance n'entrera pas en vigueur avant le premier janvier. Mme Kopp confirme par ailleurs le renforcement des contrôles sur les lignes aériennes. A fin août on comptait 6118 arrivées contre 4176 en 1986 et 6059 en 1985.

J.A. 1200 Genève 2

Retours: case 177
1211 Genève 8

Monsieur
YVES BRUTSCH

RUE DES DEUX-PONTS 23

1205 GENEVE

DES TORTURES ? N'EXAGEREZ PAS !

Il y avait déjà les demandes "manifestement infondées", voici maintenant les demandes "manifestement exagérées". Faut-il désormais que les requérants taisent les persécutions qu'ils ont subies pour ne pas passer pour des menteurs ? Lisez plutôt:



Delegierter für das Flüchtlingswesen
Délégué aux réfugiés
Delegato ai rifugiati

3003 Berne, 30 juin 1987

Sollicitée par des questions de plus en plus précises, en particulier concernant les mauvais traitements qu'elle aurait subis en prison, la requérante a manifestement exagéré les faits: elle a prétendu que, suite aux coups reçus, elle aurait souffert d'une cassure d'un os de la colonne vertébrale, avec comme seule séquelle durable, de la peine à rester longtemps assise!

Ainsi, les importantes divergences, le manque de consistance et l'exagération des faits que l'on a relevés dans les déclarations de l'intéressée nous amènent à douter de sa bonne foi et partant, de l'ensemble de ses allégations.

HOPITAL CANTONAL UNIVERSITAIRE DE GENEVE
DEPARTEMENT DE RADIOLOGIE
DIVISION DE RADIODIAGNOSTIC

le 16 JUIL 87

radiographie
bassin face

bassin profil g cliche local

Déviations d'axes de la partie inf. du sacrum et du coccyx, la plus haut située étant probablement malformative et celle située à l'extrémité du coccyx avec décrochement de la corticale évoquant une ancienne fracture.
Le reste de la structure et morphologie osseuses est normal.